

ENACT- Formation ZAC
Soirée commune ENACT – APULR -16H30 - 18H

« Maîtrise d’ouvrage urbaine et maîtrise d’œuvre urbaine : quelle co-production de la ville ? »

Animation Fabien BLASCO - Laurent DUCROUX

Dans le contexte de la décentralisation, la ville a émergé comme un acteur politique, social et économique favorisé par la remise en cause des Etats, du fait de la mondialisation de l’économie et pour ce qui nous concerne de l’intégration européenne¹. Ses nouvelles fonctions lui confèrent des procédés de régulation des politiques publiques différents des méthodes classiques mises en oeuvre par l’Etat — planification, régulation administrative (tutelle, contrôles techniques...) — pour gérer la sphère locale. Bénéficiant des réformes de la décentralisation, certaines villes ont posé les bases d’un "gouvernement urbain", forme organisée, rationnelle, cohérente, où l’autorité locale est le lieu naturel et légitime du pouvoir local et des politiques.

Ces événements ont amené les différents acteurs institutionnels de la ville — administrations, collectivités locales — à rechercher systématiquement la négociation autour d’objectifs précis, sur la base d’un partenariat contractuel.

Par ailleurs, les collectivités locales ont su se positionner sur les objectifs de développement économique et urbain, par le déploiement d’un pouvoir d’agglomération, la multiplication des formes d’organisation impliquant des partenariats publics privés et la promotion d’une planification stratégique à moyen ou long terme.

Cependant aujourd’hui, cette négociation ne trouve plus seulement son expression dans le triangle devenu classique dans l’analyse du gouvernement urbain, entre les élus locaux, les responsables administratifs représentants de l’Etat, et les intérêts organisés et représentatifs stabilisés (organisations professionnelles, syndicats,). « *Apparaissent – selon Jean-Pierre Gaudin – les modalités d’une négociation plus instable, plus floue aussi, mais explicite et ouverte* »². Elle est élargie à des interlocuteurs plus diversifiés et variables que par le passé : associations, entreprises, habitants, experts individuels... Cette évolution, comme le remarque Patrick Le Galès, est celle d’un passage du « *gouvernement urbain* » à la « *gouvernance urbaine* »³.

La société et la ville se transforment alors que les pratiques concrètes de l’aménagement, les outils et les logiques qui le fondent, changent plus lentement, par glissement, par déplacement progressif et par une succession de mutations marginales. C’est ainsi que le champ de l’aménagement a évolué depuis que les outils intellectuels, administratifs et financiers en ont été définis il y a une trentaine d’années.

On constate une réelle difficulté à mettre en oeuvre de nouvelles méthodes. Elle s’explique sans doute par la résistance des pratiques administratives classiques, l’incertitude de la politique décentralisée que caractérise la difficulté à passer d’une culture de la réglementation à une culture de la contractualisation, enfin par l’impuissance à forger de nouveaux outils pour non plus seulement construire la ville, mais la gérer et l’organiser.

Avec les évolutions législatives marquées par la loi SRU et plus récemment par la loi sur les concessions d’aménagement, la validité au niveau local de ce renouvellement des politiques

¹ Cf. à ce sujet R. Petrella, *Demain les villes européennes*, in *revue Economie et Humanisme*, n°326, Octobre 1993, Paris, pp. 60-70.

² Jean-Pierre Gaudin, *Politiques urbaines et négociations territoriales*, *Revue Française de Science politique*, vol. 45, n°1, Février 1995, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.34.

³ P. Le Galès, *Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, *Revue Française de Science politique*, vol. 45, n°1, Février 1995, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 57-93.

publiques à l'instar de la mise en place d'une gouvernance urbaine des villes, mérite réflexion. Elle s'exprime singulièrement dans la question de la maîtrise d'ouvrage urbaine, qui permet d'assurer l'ensemble des missions de pilotage stratégique et de management d'un projet urbain portés par la collectivité publique, depuis la conception jusqu'à sa mise en œuvre.

Les conditions d'une reprise main du projet par les collectivités de cette maîtrise d'ouvrage pour affirmer des intentions politique, une programmation urbaine, une économie et un projet urbain – qu'il s'agit de tenir dans la durée tout en l'adaptant aux évolutions, s'agencent avec des espaces de négociations institués avec les acteurs de la production urbaine, les habitants, destinataires finaux de la ville.

L'objet de la première partie de la soirée sera d'échanger sur différents aspects ayant trait à la maîtrise d'ouvrage urbaine :

- Passage d'une culture de la réglementation à une culture du contrat en texte et en pratique.
- Articulation de la gouvernance urbaine et du projet urbain : comment le projet urbain résulte de la coexistence d'acteurs locaux qui interagissent ;
- Les enjeux d'une structuration de la Maîtrise d'ouvrage urbaine dans les collectivités à l'instar de la refonte du système des concessions d'aménagement ;
- L'émergence de nouveaux acteurs dans les territoires péri-urbains (aménageurs, propriétaires fonciers, habitants) et leur positionnement avec les systèmes institués des villes centre.

Cette première partie de soirée sera l'occasion d'amorcer la table ronde qui suivra en présence d'acteurs de la production urbaine